

assister aux audiences...?

Par **deydey**, le 11/12/2005 à 21:03

je voulais savoir comment on devait faire pour assister à une audience de tribunal d'instance ou de grande instance, de la cour d'appel et de la cour de cassation?
et faut-il effectuer une demande préalable auprès de leurs services respectifs?

merci!

notre chargé de td d'histoire des institutions nous a proposé d'aller visiter le palais de justice de paris:!!!
certains parmi vous y sont-ils allés?

Par **jeeecy**, le 11/12/2005 à 21:09

c'est gratuit et sans inscription préalable

le seul problème est d'avoir de la place dans la salle

Par **deydey**, le 11/12/2005 à 21:14

et je suppose qu'il faut emmener un papier d'identité?

Par **jeeecy**, le 11/12/2005 à 21:17

tu es censée avoir tout le temps sur toi un papier d'identité...

mais bon en principe ton identité n'est pas vérifiée sauf pour les procès les plus sensibles...

Par **deydey**, le 11/12/2005 à 21:21

c'est vrai que j'ai toujours mes papiers sur moi! merci!
y-a-t-il des affaires qui seraient plus simples à suivre en sachant que je suis en première

année?

Par **jeeecy**, le **11/12/2005** à **21:24**

aucune idée...

prends les affaires en rapport avec tes cours pour que tu comprennes...

Par **Laurent**, le **11/12/2005** à **22:01**

Je vais parfois voir des procès d'appel correctionnel, il n'y a pas trop de monde (assises) et c'est pas trop chiant (TA). Un bon compromis!

Par **anonym**, le **11/12/2005** à **22:46**

je cherche justement à assister à des procès d'assises en APPEL mais le problème est que ce n'est pas indiqué apparemment sur leurs plannings (à moins qu'il n'y en avait pas pour la période que j'ai demandé), comment fais-tu pour savoir si tu va assister à un appel?

Par **jeeecy**, le **11/12/2005** à **22:49**

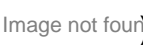
:lol:

bah tu vas a la cour d'appel 

alors que pour les TA tu vas au TA, pour les TI au TI et TGI au TGI....

Par **mathou**, le **11/12/2005** à **22:50**

Les premières fois j'y suis allée sans me préoccuper de la complexité des affaires (et j'étais 

en terminale donc de toute façon j'aurais pas compris grand chose ) , je regardais surtout les avocats, le procureur, les juges, la façon dont ils évoluaient et leurs expressions... J'étais plus mal à l'aise avec les parties, parce qu'en correctionnelle il y avait souvent les mères qui pleuraient, quelques sièges devant nous. Et puis tu vois parfois la honte et la gêne sur les visages - maintenant tout dépend de ton degré de sensibilité et de ton appréhension du droit.

Je pense que la correctionnelle c'est bien pour une première audience puisque tu peux comparer avec les téléfilms, et ça ne part pas dans des débats théoriques. Parfois c'est de la négociation entre l'avocat et le juge pour obtenir la peine la moins grave.

De toute façon, n'hésite pas à demander le programme des audiences et à discuter un peu 

avec le personnel. (et reviens nous dire comment tu as vécu l'aventure )

Par contre je serais curieuse de voir comment ça se passe au TA.

(Olivier >> le palais de Justice de Paris, c'est pas là où tu m'as fait croire pendant dix minutes que les grosses sculptures vertes d'un mètre 80 étaient des poubelles ?)

Par **Olivier**, le 12/12/2005 à 18:23

A noter que pour la cour de cassation il faut écrire à l'avance parce que normalement c'est pas public, donc on ne rentre pas à la CCass... Donc mieux vaut te renseigner avant. Sinon pour le reste l'entrée est libre sauf huis clos prononcé

Par **deydey**, le 12/12/2005 à 21:13

merci de vos réponses! je vous tiens au courant concernant la possibilité d'aller au palais de justice:!!!

bon courage pour tous ceux qui révisent et tous ceux qui passent des examens!

Par **Pisistrate**, le 13/12/2005 à 23:19

...

Par **Laurent**, le 14/12/2005 à 21:00

Le truc c'est qu'il y a souvent beaucoup de monde aux assises (et pis c'est pas tout le temps) tandis qu'en chambre des appels correctionnels les audiences sont fréquentes, pour des délits assez important et pis y a pas trop de monde.

:roll:

Mais c'est vrai que c'est mieux d'aller voir des assises 

Par **anonym**, le **15/12/2005** à **12:51**

je parlais des procès d'ASSISES en appel.

Par **Chanel**, le **29/01/2014** à **20:50**

Bonjour,

Je suis à la retraite mais j aimerais bien assister à un procès (intéressant, assises, etc ...) au Palais de Justice de Paris mais je ne sais pas ce qu il faut faire?

Faut il s inscrire ?

À quel endroit?

Merci de vos réponses.

CHanel

Par **Poussepain**, le **29/01/2014** à **23:47**

Bonjour,

La justice est publique. Tout citoyen peut donc assister à une audience. Aucune inscription n'est nécessaire.

Il suffit donc de venir au tribunal, de passer le portique de sécurité, de choisir une chambre et d'y entrer.

Il est possible que le juge vous demande ce que vous voulez demander, car dans certain cas il peut être saisi sur présentation volontaire des parties. Vous répondrez que vous êtes là en auditeur et ça ne posera pas de problème.

Par contre certaines affaires se déroule à huis clos, dans ce cas on vous refusera l'accès de la salle. Il faudra donc en trouver une autre. Les assises sont publiques en principe mais parfois à huis clos. Vous pouvez vous renseigner sur place auprès des policiers ou de l'huissier (ou même d'un avocat...).

Par **Chanel**, le **30/01/2014** à **09:23**

Merci Poussepain pour votre réponse.

Bonne journée!

Par **Michel**, le **23/07/2019** à **12:51**

Bonjour,

Après avoir assisté durant plusieurs semaines au procès France Télécom (en mai-juin-juillet 2019), j'ai rédigé un article : **Assister à un procès (au nouveau tribunal de Paris, porte de Clichy)**.

Vous y découvrirez pas mal d'infos pratiques qui vous permettront d'arriver sur place sans appréhension, et d'approfondir vos connaissances en suivant les liens indiqués dans le texte et en bas de la page.

<http://www.devenir-avocat.fr/comment-assister-a-un-proces/>

Bonne lecture !

Michel

Par **LouisDD**, le **23/07/2019 à 12:57**

Bonjour

Le lien conduit sur un site qui m'a l'air intéressant.

Êtes vous le propriétaire du site ? Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur celui-ci ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/07/2019 à 13:14**

Bonjour

Merci d'avoir partager votre article.

Et je rejoins Louis, le site sur lequel il est hébergé est également très intéressant.
Depuis quand existe-t'il ?

Par **Michel**, le **23/07/2019 à 18:22**

Rebonjour,

Merci pour l'intérêt que vous portez à mon site :o)

Ce site avait été créé il y a quelques années par un webmaster qui me l'a transmis quand il a abandonné son projet. Je l'ai remis à jour et tout récemment, après avoir assisté au procès France Télécom, je me suis dit qu'il était possible d'ajouter quelques pages faisant appel à du vécu bien plus qu'à des compilations et des synthèses. Je n'ai pas suivi d'études de droit (étant plutôt passionné par les sciences), mais je suis curieux. Le jeu, c'est de créer des

pages sur des sujets qui n'existent pas encore sur internet (ou qui ne sont pas assez détaillés). En projet, j'ai une page sur le métier d'huissier audiencier que je rédigerai quand j'aurai retrouvé l'huissier qui bossait pendant ce procès. Autre projet : une page sur les avocats spécialisés en NTIC. Mais apparemment, il y a bien plus de juristes que d'avocats dans ce domaine.

A l'origine, ce site était fait pour rémunérer son auteur avec des annonces AdSense. Mais malgré les visites, il ne rapporte quasiment rien car le public est composé de futurs étudiants en droit alors que les publicités affichées sont celles de cabinets d'avocats (qui n'intéressent pas les étudiants qui cherchent quelle est la meilleur fac de droit).

Si vous trouvez des erreurs dans certaines pages, merci de me contacter pour que je puisse les corriger (formulaire sur le site).

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/07/2019** à **07:34**

Bonjour

C'est vraiment un très bon projet. Ce sera en effet un plaisir de vous aider.

Si vos articles se basent sur des témoignages de professionnel ou des expériences, ils ne peuvent être que pertinents.

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/07/2019** à **11:47**

Je vous ai envoyé un Message privé

Par **Antholabache**, le **25/01/2020** à **18:10**

Bonsoir , mon frère passe au tribunal le 31 janvier , j'ai perdu mon portefeuille et donc j'ai aucun papier... vous pensez que je vais pouvoir assister à l'audience ?

Par **LouisDD**, le **25/01/2020** à **22:54**

Salut

J'ai jamais présenté une pièce d'identité à l'entrée du tribunal.

Par **Antholabache**, le **26/01/2020** à **09:01**

Louis merci pour ta réponse, je vais y aller les main dans les poches...ont verra ?